

EUH... POUR LES CHOUX-RAVES,  
MONSIEUR,  
VOUS AVEZ DES GÉNÉRIQUES ?



## Pour une Sécurité sociale de l'alimentation

Un revenu pour les paysan-nes, une autre PAAC, l'aide à l'actif ou active, la sortie des pesticides, la reconnaissance du travail des femmes en agriculture, une retraite digne de ce nom, la régulation des marchés, le prix minimum d'entrée à l'importation, la loi foncière, le combat contre la malbouffe... Du temps, de l'énergie et de la motivation militante sont dépensés pour défendre nos revendications et nos propositions. Leur pertinence est encore une fois démontrée face à la dernière crise sanitaire. Pour autant, toutes les revendications de la Confédération paysanne, pour légitimes qu'elles soient, peuvent être ressenties comme un inventaire à la Prévert. Il ne suffit pas de brandir le drapeau de l'agriculture paysanne pour faire bloc devant la complexité du système agricole et alimentaire dont nous sommes le premier maillon.

Des aides à l'actif, très bien ! Mais après, quoi ? Une amélioration du revenu, du coup encore dépendant des aides. Une sortie des pesticides, parfait ! Mais après, quoi ? Des prix toujours fixés par l'agro-industrie et le marché ? Les femmes reconnues pleinement comme des actives agricoles : encore heureux ! Mais après ? Toujours avec un revenu moyen de 300 euros ? La malbouffe aux poubelles de l'histoire ? Entendu. Mais que faisons-nous de la démocratie alimentaire et de l'accès à une alimentation durable pour tous ? Un prix minimum d'entrée ? Amen. Mais comment structurons-nous la demande des produits locaux ? En laissant cette structuration aux mains de la grande distribution ? Jamais de la vie, n'est-ce-pas ?

Alors que faire ? Que faire à part brandir un drapeau, faire connaître (à raison mais trop souvent à bas bruit) nos positions dans les interprofessions ou les chambres d'agriculture, manifester dans la rue ou les ministères nos mécontentements, en subissant les agendas de la réforme néolibérale.

Le projet de Sécurité sociale de l'alimentation ne propose pas moins de faire le lien manquant entre la demande et l'offre d'alimentation. Cette demande, s'inspirant de celle de santé, pourrait devenir le puissant levier de la transformation agro-écologique et paysanne de notre agriculture.

Nous ne partons pas de rien.

La sécu, telle qu'elle a été pensée par nos mères et nos pères, si nous ne faisons rien va disparaître.

Alors, passons à l'offensive, non pas pour sa défense mais pour son extension à l'alimentation, et donc à sa production !

Emmanuel Marie, paysan dans le Calvados

## Constats

# Face aux dérives de l'aide alimentaire, améliorer l'accès à l'alimentation

**Derrière l'aide alimentaire se déploie tout un système de défiscalisation qui encourage à produire toujours plus, sans remise en cause du modèle de production. Décryptage avec Jean Claude Balbot, ancien producteur de viande bovine, membre du réseau Civam et adhérent de la Confédération paysanne.**

### Comment l'aide alimentaire évolue-t-elle en France ?

Les bénéficiaires ont doublé depuis dix ans. 335 000 tonnes de nourriture ont été distribuées en 2018 à 5,5 millions de personnes. Quand on entre dans l'aide alimentaire, on n'en sort pas. Le système économique installe les gens dans une situation d'assistance. Nous avons la quasi-certitude que dans les années à venir, on ira jusqu'à dix millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire.

### En quoi l'aide alimentaire est-elle structurelle du modèle de production ?

À partir de la loi d'orientation agricole de 2010, l'aide alimentaire est inscrite comme une activité agricole dans le code rural. L'argument, c'est de dire : « pour produire assez, il faut produire trop et aider le système agro-

industriel à écouler ce trop. » Cela a été dit mot pour mot, lors d'une réunion préparatoire à la loi, par Jean-Luc Duval, ancien président des JA (Jeunes agriculteurs). C'est d'ailleurs ce qui a déclenché chez moi ce travail sur l'accès à l'alimentation.

### Tout un système de défiscalisation découle de l'aide alimentaire. Comment cela fonctionne-t-il ?

Le « don alimentaire » est défiscalisé. Si ce que vous donnez vaut cent, on vous rend entre 30 et 40 % de la valeur par la défiscalisation. On est payés pour donner des produits pour lesquels on a déjà touché des aides à la production et que l'on ne peut pas vendre : on est payés deux fois ! C'est une logique incompréhensible dans laquelle le système de surproduction n'est pas remis en cause. Cette défiscalisation se fait essentiellement par les circuits industriels.

La loi de lutte contre le gaspillage alimentaire, adoptée en 2016, en incitant les grandes surfaces à donner leur surplus ou leurs aliments non vendables aux associations, a permis d'augmenter de façon monstrueuse la défiscalisation de l'aide alimentaire au profit cette fois des distributeurs. Des start-up comme Phénix<sup>(1)</sup> sont venues se greffer sur ce système-là pour faire les intermédiaires entre les magasins et les associations caritatives.

### Alors même que la France inscrit l'aide alimentaire comme une activité agricole en 2010, l'Allemagne porte un contentieux devant la Cour de justice européenne l'année suivante pour demander le contraire. Où en est-on ?

Le dispositif européen de financement de l'aide alimentaire, niché dans la politique



Ce n'est pas l'aide alimentaire qu'il faut améliorer – celle-ci doit être réservée aux situations d'urgence – mais l'accès à l'alimentation.

agricole commune, est passé dans l'escarcelle de la politique sociale depuis fin 2013. Il relève désormais du fonds social européen. Avec cette décision de justice, tout le système de renforcement économique de la production agricole par l'aide alimentaire a été déstabilisé. Il y a eu à l'époque une levée de bouclier de tous les horizons politiques pour protester, en disant qu'on allait affamer 8 millions de personnes. Même à la Confédération paysanne, on a mis du temps à comprendre que l'aide alimentaire était l'aveu d'un échec de la politique agricole.

Il y a encore quelques semaines, le directeur de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) a réclamé le retour du fonds d'aide pour les plus démunis dans la Pac. Ils considèrent toujours l'aide alimentaire comme un instrument de gestion du marché.

**95 % de la nourriture distribuée dans le cadre de l'aide alimentaire est industrielle, avec une surreprésentation des protéines animales, des acides gras saturés et des sucres libres. Pourquoi avoir renoncé à améliorer les aliments proposés ?**

En discutant avec les associations, on a compris que ce n'était pas l'aide alimentaire qu'il fallait améliorer – celle-ci doit être réservée aux situations d'urgence – mais l'accès

à l'alimentation. La France a signé des textes internationaux sur le droit à l'alimentation sans aller au bout du processus. Ce qu'elle applique, c'est l'obligation de mettre à l'abri de la faim sa population. Mais ce n'est pas appliquer le droit à l'alimentation que de nourrir 5 millions de personnes par l'aide alimentaire et d'avoir en permanence 8 à 9 millions de personnes en précarité alimentaire.

Être bénévole dans l'aide alimentaire revient aussi à soutenir le modèle agricole actuel. Tant qu'à être bénévole, ne faudrait-il pas l'être au service de groupements d'achats dans les quartiers populaires par exemple, plutôt qu'au service d'une agriculture qui détruit les paysannes et accroît l'insatisfaction alimentaire ?

**Que pensez-vous de la proposition de la convention citoyenne pour**

**le climat d'un chèque alimentaire pour les plus démunis ?**

Toutes les politiques faites en direction des pauvres ne fonctionnent pas et ne font qu'accroître la nécessité d'en faire: elles augmentent la demande. Par ailleurs, quand on fait une politique pour les pauvres, c'est parce qu'on a fait avant une politique pour les riches. Ce qu'on propose c'est un auto-diagnostic sur la base des pratiques de distribution alimentaire qui se revendiquent de la justice sociale. On verra ce qu'il en est des bons alimentaires.

Recueillis par **Sophie Chapelle**

(1) *wearephenix.com* – « Une autre manière de faire du business est possible » est un des slogans qui ouvrent les pages du site de l'entreprise voulant lutter contre le gaspillage alimentaire, en partenariat avec Carrefour, Leclerc, Intermarché, Franprix, Coca-Cola...

**L'aide alimentaire : un vaste marché économique**

Pour 2018, le total des dépenses publiques de l'État liées à l'aide alimentaire est de 476 millions d'euros, répartis entre des fonds européens, des subventions nationales, des crédits déconcentrés et une grosse « dépense fiscale »: de nombreux lieux de production, magasins de distribution, sites de transformation défiscalisent à travers l'aide alimentaire, ce qui représente environ 361 millions d'euros par an. À cet argent public de l'État s'ajoutent 230 millions d'euros venant des collectivités locales. La valeur nette des produits distribués est de 237 millions d'euros. 200 000 bénévoles travaillent à la distribution de cette aide alimentaire: les heures de bénévolat valorisées représentent 500 millions d'euros. Au total, la valeur de l'aide alimentaire avoisine 1,5 milliard d'euros.

(Données chiffrées extraites d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, publié en décembre 2019)

**Du chemin à parcourir**

**Les femmes devront imposer la mise en place de mécanismes leur garantissant un accès égal et une véritable participation aux caisses locales où se prendront les décisions d'orientation du système alimentaire.**

La question du genre, loin de faire oublier celle du rapport de classes, permet au contraire d'avoir une approche englobante de la société. L'histoire socioculturelle et le patriarcat, ont, entre autres, imposé aux femmes la charge de nourrir les autres. Le travail mené par les paysannes de la Confédération paysanne rend visible leur situation, et s'il reste du chemin à parcourir pour garantir le droit des femmes en agriculture, nous leur devons de précieuses avancées.

Durant le confinement, nous avons vu de nombreuses femmes aux caisses des magasins, dans la distribution de colis alimentaires, à l'hôpital, dans les Ehpad, au domicile des personnes âgées, des malades, dans les entreprises de nettoyage... Elles ont permis de faire tourner l'économie réelle. Pourtant elles sont majoritairement les moins bien payées.

D'autres ont été sollicitées à la fois par le télétravail – comme nombre de travailleurs assignés à leur domicile – et par la quotidienneté des tâches domestiques et du soin aux enfants.

En outre, les femmes sont la cible des injonctions nutritionnelles prônant une morale de ce que serait « bien manger » (comme par exemple « mangez cinq fruits et légumes par jour ») alors même que pour celles qui ont des petits budgets, l'alimentation devient souvent la variable d'ajustement des dépenses. Ce sont aussi elles qui sont visées par l'injonction à « se surveiller ».

Avec la sécurité sociale de l'alimentation, le conventionnement des différents maillons assurerait une sécurité économique, la reconnaissance du travail des femmes et la nécessité du partage des tâches dans le système de l'alimentation. Cette nouvelle « sécu »

permettrait une inversion du rapport de forces, en rendant la gestion de l'outil aux premier-es concerné-es, celles et ceux qui produisent la valeur. Les femmes devront imposer la mise en place de mécanismes leur garantissant un accès égal et une véritable participation aux caisses locales où se prendront les décisions d'orientation du système alimentaire (garde des enfants pendant les réunions, dédommagement du manque à gagner lorsque les réunions ont lieu sur des horaires de travail, partage du travail domestique, reconnaissance du travail gratuit...)

Posons la question et ouvrons la discussion !

**Dominique Paturel,**  
Collectif Démocratie Alimentaire,  
**Laura Petersell,** Réseau Salariat,  
**Lucile Alemany, Francine Narbal,**  
les Ami.es de la Conf'

# Les violences alimentaires, d'un bout à l'autre de la chaîne

**Non seulement le système alimentaire ne permet pas de nourrir dignement tout le monde, mais il a aussi un impact négatif sur de nombreuses personnes. Par Bénédicte Bonzi, docteure en anthropologie sociale.**

La nourriture nous constitue, c'est pour cela qu'elle est si importante dans ces différents états de la graine à l'assiette. Chargés de culture, de symboles, de valeurs matérielles et immatérielles, les aliments jouent un rôle social et politique, autant pour celles et ceux qui les produisent que pour celles et ceux qui les mangent.

Les violences alimentaires se ressentent quand notre regard se détourne en voyant quelqu'un-e le nez dans une poubelle en quête de quelque chose de mangeable. Ou bien lorsqu'on voit une file de personnes attendre devant la porte d'un centre de distribution pour quelques kilos d'une nourriture qu'elles ne choisiront pas. Ces violences se définissent par la force – intentionnelle ou non – qui empêche une personne d'accéder à son droit à l'alimentation, ceci donnant lieu à des atteintes physiques et morales. Définir cette violence c'est saisir l'enjeu collectif du droit à l'alimentation.

Les discours qui condamnent la faim et promettent d'y remédier sont nombreux. Les États s'engagent, investissent de l'argent, les ONG travaillent dur. Les philanthropes s'en mêlent : critiquer l'aide est tabou. *Il faut bien nourrir les pauvres*. Mais malgré toutes les campagnes de lutte contre la pauvreté et la faim, aucun résultat satisfaisant ne se fait sentir. Bien au contraire, la récente pandémie du Covid-19 a révélé la grande fragilité du système alimentaire : de nombreuses personnes ont eu besoin de recourir à l'aide alimentaire pour la première fois.

Pourtant cette crise n'a rien révélé de nouveau. Les violences alimentaires sont à comprendre dans le cadre d'une violence structurelle, permanente, non liée à un événement particulier ni réalisée par un acteur identifiable. Cette violence se décline en deux points. Le premier consiste à faire peser la responsabilité de la situation sur la personne impactée qui doit fournir l'effort au lieu d'être secourue. Le second résulte dans le fait de nier que ce sont les causes de la situation qui doivent être modifiées.

Ainsi donne-t-on des cours de cuisine aux personnes qui ont besoin de l'aide alimentaire. On leur fait porter la responsabilité de problèmes de santé (obésité, diabète, hypertension), sous-entendant qu'elles se



Sur le terrain de l'aide alimentaire en France, des gens meurent d'indifférence, de honte, de culpabilité, dans un impossible recours aux droits.

nourrissent mal. Aux effets sur le corps s'ajoutent isolement, frustration, contrôle, harcèlement, menaces, culpabilité et inversion de la faute. Les personnes qui ont recours à l'aide alimentaire vivent une violence psychologique intense. Les bénévoles sont également impactés. Témoins et non coupables de l'impossibilité de faire plus face à la détresse qu'ils côtoient, il n'est pas rare qu'ils craquent. À eux la charge de contenir la violence, d'éviter qu'elle n'éclate. Plus que donner à manger, ils ont la lourde tâche de maintenir la paix sociale.

### Indifférence, honte et culpabilité

Sur le terrain de l'aide alimentaire en France, des gens meurent. Pas de faim : techniquement, ils reçoivent assez de calories pour vivre. Ils meurent d'indifférence, de honte, de culpabilité, dans un impossible recours aux droits. Ils sont devenus transparents, vides comme la nourriture qui leur est attribuée. Nourriture aux délais de consommation optimale dépassés, à la fraîcheur entamée, dont personne ne veut plus, destinée à la poubelle. Une nourriture qui a pourtant été produite et nous oblige à interroger la responsabilité du système alimentaire vis-à-vis du monde agricole.

Isolés dans leurs fermes, intimidés par des contrôles, harcelés par des relances de paiement de dettes quand ils ne sont pas rémunérés pour le travail difficile qu'ils effectuent, frustrés de ne plus pouvoir nourrir leurs voisins, les paysans et les paysannes vivent aussi une violence extrême. À cet autre bout de la chaîne alimentaire, l'inversion de la faute est devenue monnaie courante. Les paysannes ne produisent pas assez de ceci, trop de cela, leurs pratiques sont archaïques ou trop modernes, leurs prix trop gourmands. Les critiques sont nombreuses, la pression intense.

Pris dans les règles du commerce mondial, le système alimentaire a oublié que la nourriture n'est pas un bien comme les autres. Elle est indispensable à notre existence, elle devrait donc être considérée comme précieuse et circuler de manière à être partagée dans sa plus grande valeur pour enrichir celles et ceux qui la mangent. On ne meurt plus de faim en France, mais de l'absence de consistance politique et de liens sociaux que la nourriture devrait assurer d'un bout à l'autre de la chaîne, des producteurs et productrices à toute personne qui doit manger – et non consommer – pour vivre.

# Démocratie alimentaire !

**Décidons de notre alimentation ! C'est le nom donné à la campagne des Ami-es de la Confédération paysanne, initiée en 2018<sup>(1)</sup>.**

**L'**alimentation et l'agriculture nous concernent toutes et tous. Nous sommes certes des consommateurs, mais c'est en tant que citoyen-nes que nous voulons décider nous-mêmes de notre alimentation, c'est-à-dire être actifs à tous les niveaux et dans tous les lieux de décision relatifs aux politiques agricoles et alimentaires (production, transformation, distribution, consommation).

C'est dans ce sens que nous avons, en perspective des élections municipales de 2020, publié un kit de mobilisation invitant à interpeller les candidat-es et à se saisir des outils existants (Agenda 21, PAEN<sup>(2)</sup>, Zone agricole protégée, plans locaux d'urbanisme...) ou pouvant être créés, comme les Conseils citoyens communaux de l'alimentation et de l'agriculture, afin de placer cette

question au cœur du débat public. De même, l'organisation régulière de rencontres avec des paysans locaux, de marchés paysans, de projections-débats, de visites de fermes ou de cantines vise cet objectif de réappropriation de la question agricole et alimentaire.

Nous appelons démocratie alimentaire un système qui permet une alimentation choisie, de qualité, en quantité suffisante et accessible à toute la population.

Mais nous sommes encore loin du compte, avec 5 millions de personnes inscrites aux dispositifs de l'aide alimentaire et des producteurs et productrices lésés à l'autre bout de la chaîne.

Pour changer cet état de fait, il faudrait agir sur l'ensemble du système alimentaire. Comment faire ?

En croisant le chemin d'Ingénieurs sans frontières, du Réseau Civam, du collectif Démocratie Alimentaire et du Réseau Salarial, nous avons découvert leur travail sur un projet de sécurité sociale de l'alimentation qui permettrait de socialiser l'alimentation et de la sortir des logiques capitalistes.

Au fil des rencontres, nous avons décidé de nous investir dans ce collectif de travail pour creuser cette piste, participer à cette réflexion qui permettrait une transformation radicale des modèles agricoles et alimentaires.

Les Ami-es de la Conf'  
lesamisdelacnf.org

(1) [lesamisdelacnf.org/category/decidons-de-notre-alimentation](https://lesamisdelacnf.org/category/decidons-de-notre-alimentation)

(2) Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

## Se donner les moyens d'améliorer l'accès à une alimentation de qualité

**Un tarif solidaire sur ses contrats légumes : c'est ce que l'AMAPopote, à Lyon, a mis en place depuis plus de dix ans.**

**L'**AMAPopote est hébergée à l'Arche de Noé, un centre socio-culturel de l'Armée du Salut qui accompagne des familles en difficulté. Dès ses premières distributions en 2009, une question taraude des bénévoles : comment permettre à des ménages aux petits revenus de faire partie de l'AMAP, sans pour autant demander aux paysan-nes de baisser leurs prix.

La proposition d'un contrat « tarif plein » et d'un contrat « tarif solidaire » – moins cher – est votée en assemblée générale. Le tarif solidaire vaut uniquement pour l'accès au panier de légumes. Un taux d'équilibre est calculé afin de garantir le même chiffre d'affaires au maraîcher : pour 20 paniers à 10,75 euros, dix peuvent être vendus à 8,50 euros. Une légère augmentation du contrat « tarif plein » est opérée en 2013 pour éviter de faire supporter le déséquilibre au paysan. « Depuis cette date, le système a toujours été excédentaire », note Mickaël Cariou, bénévole à l'AMAPopote depuis deux ans. « Il a été décidé lors de notre dernière AG que nous ferions don des excédents à des associations pour faire profiter des familles en difficulté. »

L'AMAPopote compte actuellement 70 adhérent-es et 4 producteurs, avec un taux de renouvellement assez important tous les six mois, notamment chez les étudiant-es. « Il n'y a pas de critère pour être éligible au tarif solidaire, précise Mickaël. On présente le fonctionnement aux nouveaux arrivants et on fonctionne sur la confiance, sans demande de justificatif. » Chacun-e est ainsi libre de choisir le contrat qui lui semble le plus juste en fonction de ses revenus. « L'anonymat prévaut quant aux tarifs choisis par chacun. Difficile de savoir quelle est la part des personnes qui sont vraiment en difficulté puisqu'on ne pose pas ces questions-là. »

Bien que le suivi comptable du dispositif puisse être chronophage, les amapiens entendent poursuivre leur démarche : « Pour créer du lien avec les familles de

l'Arche de Noé, on a organisé en octobre dernier un atelier cuisine, avec des légumes donnés en bonne partie par notre maraîcher, relate Mickaël. On devrait organiser une nouvelle édition cet automne. » Des dons ont aussi été réalisés pendant le confinement au bénéfice de familles adhérentes à l'Arche.

S. Ch.  
amapopote.fr



L'accessibilité économique est un frein souvent évoqué à une plus grande mixité sociale au sein des groupes en amaps (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne). Mais des groupes, souvent en lien avec leurs paysan-nes partenaires, proposent des systèmes de solidarité pour rendre la démarche plus accessible.

## Les grands principes, le fonctionnement

# Transformer le modèle agricole avec la Sécurité sociale de l'alimentation

**Agronome, Mathieu Dalmais est membre d'Ingénieurs Sans Frontières (ISF-Agrista). Dans cet entretien, il explique les grands principes de la Sécurité sociale de l'alimentation, son financement, sa mise en œuvre.**

### Comment est née l'idée d'une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) ?

Début 2017, à l'issue des Assises de l'alimentation organisées par la Confédération paysanne, deux aspects apparaissent nécessaires pour transformer l'agriculture : penser l'accès de tou-t'es à une alimentation de qualité et élaborer démocratiquement la demande alimentaire. À la lumière des travaux du Réseau Civam et de Dominique Paturel (chercheuse à l'Inrae de Montpellier), dépasser l'aide alimentaire était indispensable. Nous avons conscience qu'une transformation de la production agricole implique de se doter d'institutions macro-économiques fortes, sans se baser uniquement sur l'État. Peu à peu germe l'idée d'une sécurité sociale de l'alimentation, grâce aux travaux du Réseau Salarial sur la sécurité sociale : on se dote d'institutions à même d'appliquer le droit à l'alimentation, sur le modèle de celles qui ont permis d'appliquer le droit à la santé en 1945.

### Quels sont les piliers de la SSA ?

Le premier, c'est l'universalité : doter tout le monde des moyens d'accès à une alimentation choisie, de la même façon que tout le monde a accès aux soins avec sa carte Vitale.

Le deuxième pilier est le financement par une cotisation sur la valeur ajoutée, qui alimente le budget de caisses de sécurité sociale de l'alimentation de façon indépendante de l'État. Ce budget permet d'allouer 150 euros par mois et par personne.

Le troisième pilier est le conventionnement. Des caisses, gérées démocratiquement et localement, décident des produits accessibles avec l'argent distribué.

### Les produits conventionnés seront-ils uniquement des produits frais ?

Pas uniquement. Ces 150 euros doivent aussi permettre d'acheter des produits transformés ou d'accéder à la restauration collective publique. L'idée n'est pas d'obliger les gens à faire la cuisine mais bien qu'ils aient accès aux produits dont ils ont envie. C'est sur le budget de l'alimentation qu'on

vient grignoter par rapport à tout un tas de dépenses contraintes pour pouvoir garder un peu d'argent, se faire un peu plaisir. Avoir un vrai budget pour l'alimentation, ne pas l'utiliser pour autre chose, permet de déplacer le regard sur le portefeuille vers un regard en tant que citoyen. Le pari, c'est que les citoyennes et citoyens gagnent en pouvoir sur leurs conditions de vie pour qu'on trace le chemin collectivement.

On ne s'interdit pas non plus de travailler avec l'industrie agroalimentaire. On peut aussi fonctionner avec des fruitières à fromages pour les filières les plus courtes, ou contractualiser avec la filière pain dans les Hauts-de-France, par exemple. Conventionner à condition de mettre en place une transition de système de production, c'est possible.

### Concernant le financement, le taux de cotisation est-il progressif ?

Plusieurs pistes sont envisagées pour l'assiette de la cotisation. De manière similaire au financement de la Sécurité sociale de santé mais en ajoutant les retraites, on peut se baser sur un taux interprofessionnel unique de 10 %. Cela correspond, dans le cas d'une population divisée en cinq quintiles<sup>(1)</sup>, à une opération blanche pour le quintile du milieu ; les deux quintiles les plus élevés sont donataires et les deux moins élevés sont bénéficiaires du système. On est sur une logique de réduction des inégalités. Suivant le rapport de force lors de sa mise en œuvre, il sera possible de coupler cela à une augmentation des salaires ou de prendre

tout ou partie de l'assiette de cotisation sur les profits des entreprises.

### Pourquoi avoir fixé un montant de 150 euros par mois ?

C'est le montant minimal pour pouvoir parler de droit à l'alimentation. On retrouve cette somme dans les milieux de l'aide alimentaire ou de l'accueil d'urgence : les structures donnent généralement 5 euros par jour quand elles ne peuvent pas fournir de nourriture. 150 euros par mois et par personne permettent de couvrir les besoins, mais ce n'est pas suffisant pour s'alimenter confortablement<sup>(2)</sup>. Par la suite, on aimerait augmenter ce montant pour permettre l'accès pour toutes et tous à une consommation de plaisir par l'alimentation.

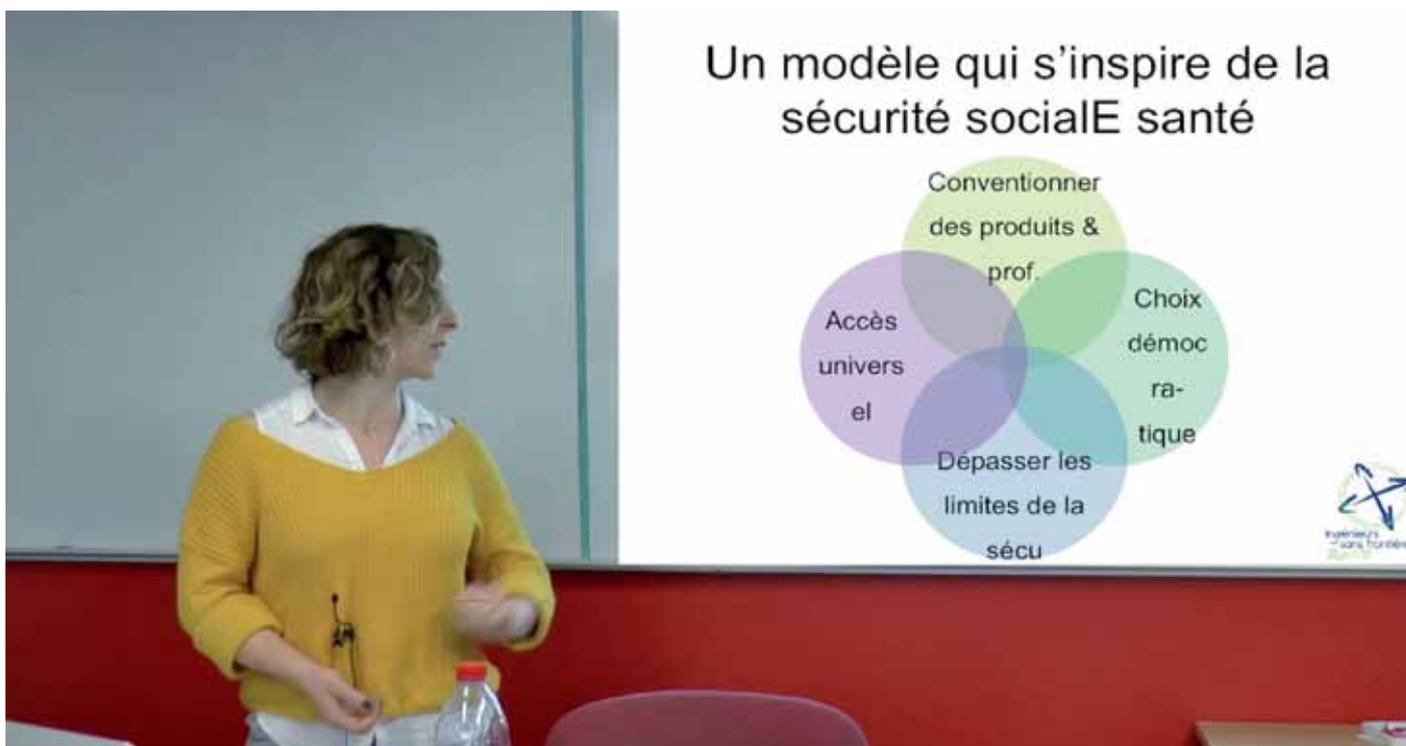
### Quelle part du monde agricole bouscule-t-on avec 150 euros par mois et par personne ?

Ça représente un budget de 120 milliards d'euros par an, quand le chiffre d'affaires de l'agriculture française avoisine les 70 milliards. Si tout le monde veut cuisiner avec des produits frais, il y a quasiment deux fois ce qu'il faut pour acheter l'ensemble de la production agricole nationale !

Plus sérieusement, les gens ne vont pas forcément changer leur type de consommation en termes de produits transformés et de restauration hors domicile. 120 milliards, c'est la moitié de l'ensemble de la consommation alimentaire : reste largement de la place pour les paysan-nes qui voudraient continuer hors de ce système.



Ce que pourrait être la carte vitale d'assurance alimentaire. L'association Ingénieurs sans frontière présente un argumentaire complet « Pour une sécurité sociale alimentaire » (avec document téléchargeable de 32 pages) sur son site : [isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-l'alimentation](http://isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-l'alimentation)



Avec la Sécurité sociale de l'alimentation, « on se dote d'institutions à même d'appliquer le droit à l'alimentation, sur le modèle de celles qui ont permis d'appliquer le droit à la santé en 1945 ».

### À travers la SSA, il y a l'idée de transformer le modèle agricole. Le développement de l'agriculture paysanne, dans le système actuel, atteint-il un plafond de verre ?

Lorsque j'étais animateur à la Confédération paysanne (commissions relocalisation, bio...), j'ai pu échanger avec des paysannes et des paysans qui, même en circuit court et en bio, constataient des prix tirés vers le bas. Certains sont sur des niches et redoutent des installations qui viendraient les concurrencer. C'est devenu criant en 2018 avec les chiffres du Synabio concernant la baisse de revenus des agriculteurs bio. L'agro-industrie continue de structurer l'alimentation en nivelant les prix par le bas.

Avec la SSA, on souhaite aussi transformer les conditions de travail des paysannes et des paysans, avec deux statuts envisagés : producteur indépendant sous couvert légal du commerce équitable (prix rémunérateur, contrats prix/volumes garantis pluriannuels) ou salariés des caisses inves-

tissant dans des sites de production. Ce statut-là est intéressant pour l'installation de nouveaux paysans, avec des carrières mixtes, qui ne veulent pas perdre leurs droits de salariés.

### Discutez-vous de ce projet avec d'autres institutions, des collectivités locales ?

ISF-Agrista discute avec toutes celles et ceux qui sont intéressés. C'est dans cette optique qu'une première tribune a été publiée en février 2019<sup>(1)</sup>. Des initiatives locales nous ont alors contactés. Nous privilégions pour l'heure la construction d'un collectif au niveau national qui s'entende sur des bases communes et porte le projet, tout en se donnant les moyens – bénévoles pour le moment – de répondre aux sollicitations. On a été auditionnés récemment par le conseil économique, social et environnemental de Nouvelle-Aquitaine sur la pertinence à mettre en place une SSA à l'échelle régionale.

### Comment mettre en place la SSA ?

L'étape suivante est de créer du débat au sein des organisations associatives et politiques qui veulent avoir un projet de transformation sociale et écologique de l'agriculture. Avec la Covid-19, cette première étape a été accélérée. Il s'agit maintenant d'accompagner des collectifs et collectivités mobilisés sur ces questions et de structurer l'appropriation des enjeux sur l'ensemble du territoire.

Recueillis par S. Ch.

(1) Dans le domaine des statistiques sur le revenu, des quintiles sont utilisés pour déterminer la manière dont le revenu est distribué au sein de la population. Pour illustrer ceci, la population est d'abord divisée en cinq parties égales en fonction du niveau de revenus : le premier quintile comprend le cinquième de la population (20%) ayant les revenus les plus faibles et le cinquième quintile représente les 20% de la population ayant les revenus les plus élevés.

(2) La moyenne de la consommation alimentaire des Français-es est d'environ 225 euros par mois et par personne, hors boissons et restauration hors domicile.

(3) Pour une Sécurité sociale de l'alimentation : « Comme la santé, l'alimentation doit sortir d'une logique de marché », bastamag.net/Pour-une-Securite-sociale-alimentaire-Comme-la-sante-l-alimentation-doit-sortir

## Le socle commun du groupe de travail sur la Sécurité sociale de l'alimentation

« Le collectif travaille à la création d'une branche alimentation dans le régime général de la sécurité sociale, telle qu'elle a été pensée en 1945 : universalité de l'accès avec des caisses gérées démocratiquement, alimentées par des cotisations sur la valeur ajoutée et le conventionnement des professionnels. Afin de garantir la démocratie des caisses, des principes seront à définir. Cette Sécurité sociale est un des leviers pour une transformation du système de l'alimentation<sup>(1)</sup> (production, transformation, distribution, consommation) vers une démocratie alimentaire. Cette transformation radicale doit s'accompagner de réflexions sur des thématiques telles que : foncier, droit, éducation populaire, réseau d'expérimentation, modèle économique, comptabilité, genre... »

(1) au sens de Malassis : le système alimentaire, selon la définition qu'en donne le fondateur de l'économie agroalimentaire, Louis Malassis est : « la manière dont les hommes (et les femmes, NDLR) s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994).

## Des politiques qui partent de la demande alimentaire

# Notre histoire dans celle de la Sécurité sociale de l'alimentation

**L'engagement de la Confédération paysanne dans le travail collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation a une préhistoire : un enchaînement de constats, réflexions et analyses, depuis quelques années, nous avait amenés à nous décentrer et à repenser notre projet dans son contexte économique, social et politique.**

**F**raîchement élu Président de la République en 2012, François Hollande avait rapidement annoncé la couleur : il mènerait une « politique de l'offre » en toutes matières, c'est-à-dire un ensemble de choix visant la « compétitivité » des productions françaises, agricoles ou autres, sur les marchés. Très mauvaise nouvelle pour l'agriculture paysanne : nous connaissions déjà bien cette logique en agriculture, qui consiste à comprimer les coûts de production directs par des moyens (escalade technologique, pesticides, spécialisation/concentration, dérégulation...) dont les coûts induits sont externalisés (chômage, dépollution, santé publique...), de sorte à obtenir des prix agricoles et alimentaires artificiellement bas, dits « compétitifs ».

L'année suivante, alors que nous tentions de réagir en démontrant dans nos actions contre la ferme-usine des 1000 vaches, dans la Somme, que la politique du bas prix ruine la collectivité, Stéphane Le Foll, alors ministre de l'Agriculture, nous opposait un argument difficile à entendre : « *Reconnaissez que ce modèle de production a le mérite de permettre aux catégories populaires d'accéder à l'alimentation!* ». Comment, alors, défendre l'agriculture paysanne, ses coûts assumés et les prix qui en découlent, face à la problématique de l'inégalité économique et sociale ?

### Urgence

Répondre à ces questions relevait de l'urgence. Car sur le terrain les signes se multipliaient, tendant à démontrer qu'il ne suffit pas de produire selon les principes d'intérêt général qui définissent l'agriculture paysanne pour reprendre du terrain à l'alimentation issue de l'agriculture de compétition. Dans de nombreux territoires où l'installation paysanne avait été importante les années précédentes, en maraîchage ou en élevage à viande notamment, l'augmentation de l'offre paysanne semblait buter sur une limitation de la demande pour ses produits, comme on butte sur un plafond de verre, invisible. Chutes de prix sur les marchés, clés sous la porte quelques

années après l'installation : un gâchis inattendu pour nous, qui imaginions qu'il suffirait d'installer et de produire pour satisfaire une demande qui n'attendait que ça... Pourtant, nous avons déjà observé depuis longtemps la sous-représentation des catégories populaires parmi la clientèle de nos ventes à la ferme, en le déplorant certes, mais sans véritablement en déduire les enseignements politiques et stratégiques. Nous commençons à payer cet impensé majeur : qu'on le veuille ou non, l'agriculture paysanne est prise et contenue dans un marché segmenté, induit par une segmentation de la demande alimentaire, laquelle découle d'un ordre économique et social inégalitaire.

Que faire ? À l'évidence, un vaste chantier s'ouvrait devant nous, visant à repenser à la fois la légitimité de l'agriculture paysanne dans son contexte social et les moyens de parvenir à sa généralisation. Ce chantier, nous l'avons ouvert explici-

tement sous la forme de la campagne « Agriculture et Alimentation » en 2016, où nous invitons les citoyens et citoyennes à débattre de la situation telle que nous l'analysions et à imaginer les moyens de son dépassement. Notre invitation se concluait ainsi : « *La réorientation des politiques agricoles ne suffira pas à généraliser l'agriculture paysanne : il faut également des politiques alimentaires de nature à transformer structurellement la demande. Nous y travaillerons ultérieurement, ou d'autres peut-être se saisiront du sujet avant nous...* » La suite, rapportée dans les autres articles du dossier, a dépassé nos espoirs.

Seuls dans leurs combats, les paysans et les paysannes ne peuvent que résister. Repenser l'agriculture dans le champ social et aux côtés d'autres forces c'est, enfin, s'autoriser l'offensive.

**Manu Aze,**

paysan dans le Lot-et-Garonne



Le 19 janvier 2017, à Saint-Denis (93), se tenaient les Assises de l'alimentation, conclusion de la campagne « Agriculture et Alimentation », organisées par la Confédération paysanne en collaboration avec 23 autres organisations syndicales et associatives. Les 13 doléances pour des politiques agricoles et alimentaires, issues de cette campagne et de ces assises, sont à lire et télécharger sur : [confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Alimentation\\_13\\_doleances.pdf](http://confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Alimentation_13_doleances.pdf)

## Le parallèle avec le régime général de la Sécurité sociale

# Se soigner, se nourrir

**Se nourrir : un besoin, mais aussi un droit. L'aide alimentaire nie ce droit et nous réduit à l'état d'être de besoin. À l'inverse, garantir le droit à se nourrir est le même principe sur lequel repose, pour le droit à se soigner, le régime général de la Sécurité sociale.**

Toute la valeur économique est produite par le travail ; le capital, prédateur, ne produit rien. Si une partie significative, voire à terme la totalité de cette valeur, est dès sa production conservée, mutualisée et gérée par la classe des producteurs et productrices, on tient là le principe de base de la Sécurité Sociale.

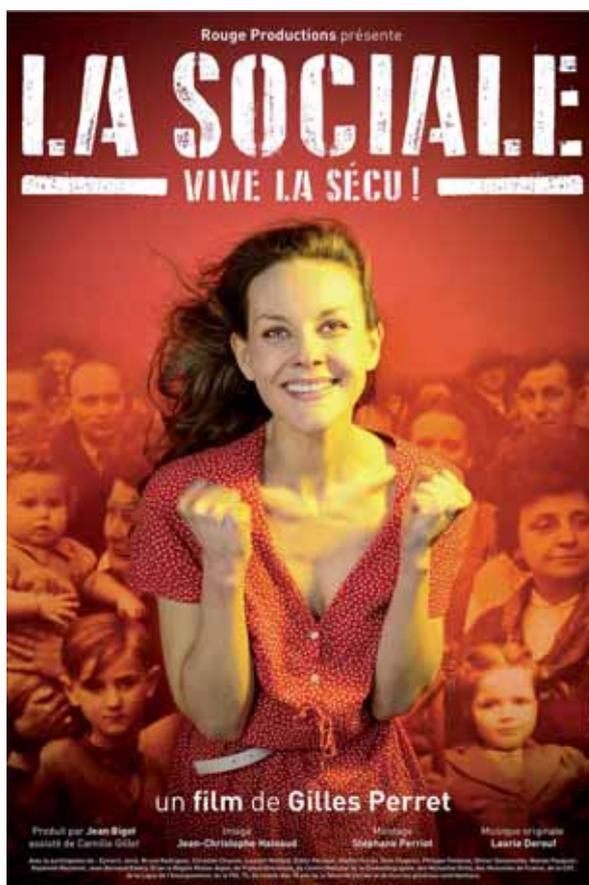
Concrètement, chaque entreprise paie une cotisation sociale mutualisée dans une caisse, ce qui permet de bâtir et faire fonctionner un système de santé, un régime de retraites, des allocations familiales, un salaire continué en cas de chômage. À la création de la Sécu, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cette caisse est gérée par les producteurs, voulue par les résistant-es au nazisme, nous sortant de la peur du lendemain.

Une partie de la valeur ajoutée produite par chaque entreprise, proportionnelle à la masse salariale, est donc mutualisée sous forme de cotisation sociale, salaire socialisé, complément du salaire « vrai » ou net. Jusqu'en 1979, le taux de cotisation augmente avant d'être figé, puis petit à petit rongé par diverses exonérations au prétexte de lutte contre le chômage. Jusqu'en 1967, ce sont les travailleurs et travailleuses qui gèrent la caisse, avant que ne soit instaurée la parité, voulue pour transférer la gestion au patronat. Jusqu'à cette date, la caisse réunit les branches santé, retraite et famille, avant que ne soient imposées leur séparation et l'obligation pour chacune d'assurer son équilibre financier, avec comme conséquence une nette fragilisation. Finalement, l'État prend le contrôle au profit des patrons qu'il représente. Résulte de ces attaques, en particulier de la limitation des recettes : le prétendu « trou de la Sécu ».

Nous en sommes là : un régime général fragilisé par la baisse des cotisations (recettes), le saucissonnage de la caisse initiale de la Sécu, l'éviction de la classe des travailleurs de la gestion, la captation par l'État. Attaqué de toutes parts, ce système – qui gère environ 30 % de notre PIB – résiste cepen-

dant, démontrant sa robustesse, sa « nécessité éco-systémique ».

Mais c'est avant tout l'invisibilisation de son caractère radicalement non capitaliste qui le menace. Il faut le défendre pour ce qu'il est, aussi et surtout, au-delà de l'entraide : un ensemble cotisation-salaire reconnaissant chaque personne créatrice de valeur



Le film de Gilles Perret, *La Sociale*, sorti en 2016, raconte l'histoire de la « Sécu » et l'adoption des lois qui ont permis la couverture des soins nécessaires à la santé, dont une partie importante de la population française ne pouvait jusqu'ici bénéficier faute de moyens financiers. Des initiatives proposent aujourd'hui la création de nouvelles branches, dont la Sécurité sociale de l'alimentation.

et donc être de droit, et pas seulement être de besoin.

Des initiatives proposent la création de nouvelles branches : information, logement, alimentation... Concernant cette dernière, une finalité touche la filière tout entière, de la production agricole aux mangeurs et mangeuses, en passant par la transformation : se nourrir bien pour bien vivre. La nécessité est de s'inspirer de la branche

santé, augmenter le taux de cotisation afin d'offrir à chaque personne, via une carte vitale bis, la possibilité de s'approvisionner en bonnes denrées alimentaires auprès de paysannes et distributeurs conventionnés.

En accord avec cette idée, il s'agit donc de :

- changer l'assiette de la cotisation, qui sera un pourcentage de la valeur ajoutée et non des salaires. Ainsi, pour toute la filière allant de la ferme à l'assiette, main-d'œuvre et travail sont favorisés, machines et intrants limités, l'agriculture paysanne et les petites structures de transformation et distribution de proximité sont priorisées, avec des répercussions très favorables à la nature ;

- s'extraire, via le conventionnement, de l'agro-industrie et la grande distribution en réservant la manne de la carte vitale bis aux structures à taille humaine mentionnées ci-dessus ;

- libérer les structures conventionnées du carcan du crédit, via le financement de leurs projets par des subventions accordées par la caisse ;

- attribuer à tout acteur conventionné de la filière (paysan, distributeur...), un salaire irrévocable le mettant désormais à l'abri des aléas géopolitiques ;

- généraliser la propriété d'usage de la terre par ceux qui la travaillent, la propriété patrimoniale de cette dernière étant confiée à la Caisse ;

- généraliser cette propriété d'usage à tous les acteurs de la filière.

Afin que notre régime général retrouve sa cohérence et acquière de nouvelles possibilités, il faut réunifier toutes les branches, un taux unique de cotisation et redonner la gestion totale à la classe des travailleurs par le biais des caisses.

Il faut enfin que dans tout domaine il y ait obligation de résultat en matière de lutte contre toute forme de domination, de classe, de genre, d'origine... Les caisses deviennent le lieu où la démocratie directe opère un effacement des dominations.

Le groupe thématique Sécurité sociale de l'alimentation du Réseau Salarial  
[reseau-salarial.info](http://reseau-salarial.info)

# Pousser au bout la logique de notre projet d'agriculture paysanne

**Nouvelle pièce de notre projet agricole, la sécurité sociale de l'alimentation rend, à l'échelle de nos sociétés, l'agriculture paysanne et ses productions accessibles à toutes et tous.**

La crise sanitaire planétaire du coronavirus, avec l'augmentation qu'elle provoque de la précarité alimentaire, avec aussi les limites et dépendances du système agricole qu'elle met en lumière, nous renseigne et surtout nous guide pour porter plus loin et plus fort notre projet agricole et alimentaire.

Ce moment ouvre une brèche que nous devons élargir. Pour ça, nous devons être offensifs, à l'attaque face à un modèle en bout de course qui est, lui, sur la défensive car attaqué de toutes parts : sur ses modes de production, sur ses effets sociaux, écologiques et climatiques catastrophiques et maintenant sur ses effets alimentaires loin des attentes et des besoins d'une partie grandissante de la population.

Être offensif signifie pousser au bout notre logique et apporter une pièce supplémentaire à notre projet d'agriculture paysanne. Cette pièce prend les contours du projet de sécurité sociale de l'alimentation en ce qu'il rend notre agriculture paysanne accessible à toutes et tous.

Depuis longtemps, nous cherchons à démontrer l'intérêt de généraliser notre projet, intérêt pour les paysan·nes en matière de sens, d'autonomie, de revenu et de qualité de vie, intérêt également pour nos voisin·es, consommatrices

et consommateurs, en matière de qualité de l'alimentation, de durabilité, de qualité et de préservation de notre environnement commun.

Malheureusement, tant que l'agriculture productiviste poursuivra son industrialisation à grands coups de soutiens publics, elle conservera sa position dominante. Tant que les coûts générés (sociaux, santé, climat) ne seront pas complètement supportés par ce système, que les pollutions produites (eau, sol) ne seront pas prises en compte à leur poids réel, ce modèle restera artificiellement « compétitif », à même d'écraser les alternatives, mais aussi le seul capable de

nourrir en masse – même mal – des populations maintenues dans la précarité économique et alimentaire.

Nous devons continuer à combattre ce système et les politiques qui le soutiennent, continuer à pousser nos décideurs et décideuses à basculer les soutiens publics en faveur d'une agriculture socialement et écologiquement performante. Mais tant qu'une véritable rupture ne sera pas actée, nous devons aussi continuer à explorer tous les moyens de rendre notre projet davantage concret, réalisable et généralisable : la sécurité sociale de l'alimentation est ainsi un moyen majeur d'imaginer autrement ce lien entre modèle de développement agricole et demande sociétale, qu'elle soit alimentaire ou « climatique ».

La sécurité sociale de l'alimentation fait naturellement et logiquement le lien entre les politiques agricoles, alimentaires et sociales. D'autres volets politiques devront emboîter le pas à cette réorientation des logiques, notamment la Pac et la gestion du foncier, deux leviers essentiels permettant à la fois les transitions et l'accès aux moyens de production au plus grand nombre. Pour réussir pleinement, nous devons installer beaucoup plus de paysannes et de paysans, et ainsi assurer la souveraineté alimentaire des peuples, équitable pour le monde paysan. C'est une certitude et une obligation.

Nous devons donc continuer à travailler le projet de sécurité sociale de l'alimentation, avec nos partenaires de la société civiles, afin de convaincre les citoyen·nes et

les élu·es politiques. Ce projet doit émerger aux yeux de toutes et tous comme l'avancée majeure à conquérir pour nos droits en matière de santé et d'alimentation, en matière sociale pour les premiers de corvée que nous sommes, nous, paysannes et paysans, et comme avancée écologique pour imposer un modèle agricole soutenable et durable à même de répondre à l'ensemble des défis qui s'ouvrent ou s'intensifient.

Il est temps de se servir des enseignements des différentes crises subies pour

réécrire des politiques au service du plus grand nombre, pour servir nos intérêts vitaux que sont l'alimentation, la santé et la lutte contre le dérèglement climatique. Nous devons donc imposer dans le débat public la nécessité d'intervention publique, de maîtrise et de régulation des marchés. Réguler, protéger et partager nos ressources, la terre, notre alimentation, les revenus : la sécurité sociale de l'alimentation s'attaque frontalement à ces questions et permet de rendre possible et atteignable l'inaccessible actuel !

**Nicolas Girod,**

paysan dans le Jura, porte-parole national



À écouter en complément *Vers une Sécurité sociale de l'alimentation ?* est le titre d'un podcast – fichier audio de 57 minutes – monté à partir d'une discussion en réunion (visioconférence) tenue au printemps par le comité national de la Confédération paysanne. Pour l'écouter : [youtube.com/watch?v=AN8tlfsbSLU](https://youtube.com/watch?v=AN8tlfsbSLU)

C'est redonner le sens alimentaire majeur à notre métier et à notre projet agricole. C'est en quelque sorte imposer par la demande les conditions politiques à la réalisation de ce projet, tant il est urgent et incontournable en termes de justice sociale et écologique, d'accès pour toutes et tous à une alimentation saine, de qualité et choisie.

C'est aller plus loin que juste revendiquer un projet performant face aux dérives actuelles du modèle mondialisé, concurrentiel et pervers. C'est écrire et proposer une réponse concrète et ancrer notre projet d'agriculture paysanne dans un projet de société global.